

CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

Séance du 20 février 2026

MOTION n° 2026-02

Le Conseil d'administration souhaite communication d'un bilan de l'activité au terme des 10 ans de fonctionnement de l'établissement pharmaceutique et de la réserve sanitaire et une information complète sur les travaux de préfiguration en cours.

Adopté à l'unanimité des votants, les représentants de l'Etat, des régimes obligatoires d'assurance maladie, des agences régionales de santé et de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie n'ayant pas pris part au vote.

Fait à Saint-Maurice, le 20 février 2026



Sylvie LEMMET
Présidente par intérim du conseil d'administration